
Procédure :	Redressement judiciaire	Contact AJ UP :	Henri DELMAS h.delmas@ajup.fr +33 (0) 458 10 17 88
Jugement :	17/04/2023	Dossier :	SAS FBT TRANSPORTS 2805 Route Impériale Saint-Martin-Bellevue 74570 FILLIERE SIREN n°800 206 559
Vos réf. :			
Bureau :	Immeuble Le Sully route de Vignières 74000 Annecy		
Nos réf. :	53878/MCH/HDE/HDE/14-2-2 – Annecy		
Objet :	Note de présentation		

Annecy, avril 2023

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

SAS FBT TRANSPORT
2805 Route Impériale
Saint-Martin-Bellevue
74570 FILLIERE



FICHE TECHNIQUE - NOTE DE PRESENTATION

RAPPELS PRINCIPAUX

Tribunal de Commerce d'ANNECY :

Redressement judiciaire :	17/04/2023
Juge-Commissaire :	Madame Isabelle DELYON
Mandataire Judiciaire :	SELARL MJ ALPES représentée par Maître Caroline JAL
Administrateur Judiciaire :	SELARL AJ UP représentée par Maître Marc CHAPON

Date-limite pour le dépôt des offres : lundi 29 mai 2023 à 12 heures

Tous les éléments donnés dans ce dossier de présentation le sont à titre purement indicatif et ne sauraient revêtir une quelconque valeur contractuelle.

Le candidat n'est pas tenu par le passif de la société,
sauf application de l'article L. 642-12 du Code de Commerce.

Il doit présenter une offre de reprise intégrant :

- Un volet social avec la reprise de tout ou partie du personnel ;
- Un volet financier avec reprise de tout ou partie des actifs.

Annexes

Toutes les annexes nécessaires à l'étude de l'entreprise et la présentation d'une offre de reprise sont accessibles via une data-room électronique. L'accès à cette dernière sera communiquée à réception de l'engagement de confidentialité et de la justification de la capacité technique et financière à intervenir du candidat dans ce dossier.

PRESENTATION DE LA SOCIETE

RAISON SOCIALE	FBT TRANSPORTS
Date immatriculation RCS	13/02/2014
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées
SIREN	800 206 559
Président	Frédéric BOUCHET
Capital social	30 000 €
Activité détaillée	Le transport public routier de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages et location de véhicules industriels avec conducteurs, toutes activités de commissionnaires de transport.
Activité (code NAF)	49.41A
Dernier exercice	30/09/2022
PERSONNEL	
Nombre de salariés	25

ACTIVITE

La société FBT-TRANSPORTS, créée en 2014, est spécialisée dans le transport public routier de marchandises via véhicules tous tonnages et propose également un service de location de véhicules industriels avec conducteurs et une activité de commissionnaires de transports.

Elle travaille pour des grands comptes (entreprises de déchets industriels et de fret palettisé), ainsi que pour des entreprises de BTP et des industriels de l'eau en bouteille.

CHIFFRES CLEFS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Société FBT TRANSPORTS				
SIG (k€)	2020	2021	2022	
<i>Durée exercice</i>	12 mois	12 mois	12 mois	
CA	3 157	3 140	3 672	
<i>Evolution annuelle en k€</i>		-17	532	
<i>Evolution annuelle en %</i>		-1%	17%	
MARGE BRUTE (hors sous-traitance)	3 114	3 133	3 703	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 103	2 172	2 649	
CHARGES DE PERSONNEL	1 041	959	1 254	
EBE	-69	-33	-240	
RESULTAT D'EXPLOITATION	47	-8	-198	
RESULTAT NET	30	-29	-99	
<i>Marge brute en % du CA</i>	99%	100%	101%	
<i>Charges de personnel en % du CA</i>	33%	31%	34%	
<i>EBE en % du CA</i>	-2%	-1%	-7%	
CAF (Avec crédit-bail)	51	91	57	
CAF (Hors crédit-bail)	161	350	329	

ELEMENTS DU PERIMETRE DE LA CESSION

a/ Éléments incorporels

Ils comprennent tous les éléments habituellement regroupés sous cette rubrique (nom commercial, enseigne, droit au bail, licences, achalandage, clientèle etc.) sans que cette liste soit limitative.

Le repreneur devra indiquer la valeur en €uros qu'il entend donner au fonds de commerce ainsi cédé.

b/ Éléments mobiliers corporels

Ils comprennent les meubles et les matériels d'exploitation.

Afin de visualiser au mieux le matériel disponible, un inventaire complet a été dressé pour les besoins de la procédure.

Ce document est accessible dans la data-room.

Il est rappelé aux repreneurs, que chaque matériel en pleine propriété dont la reprise est envisagée doit faire l'objet d'une offre de prix individualisée.

c/ Bâtiment d'exploitation

Nom et adresse du Bailleur	M. Roland PECCOUX 2851 Route Impériale Saint-Martin-Bellevue 74370 FILLIERE
Locataire Principal	SAS FBT HOLDING 2805 Route Impériale Saint-Martin-Bellevue 74370 FILLIERE
Date de signature du Bail	01/08/2022
Type de bail (3,6,9, précaire...)	Bail commercial (3,6,9)
S'agit-il d'un bail authentique ?	Non
Durée du bail	9 ans
Date fin du bail	31/07/2031
Montant du dépôt de garantie versé	Néant
Adresse du bâtiment loué	2805 Route Impériale Saint-Martin-Bellevue 74350 FILLIERE
Nature du bâtiment	Locaux à usage d'entrepôt d'une surface de 500 m2
Sous-locataire	SAS FBT TRANSPORTS 2805 Route Impériale Saint-Martin-Bellevue 74370 FILLIERE
Bail de sous-location	verbal (pas d'acte)
Zones concernées par la sous-location	1 bureau + 1 vestiaire + 1 sanitaire + 1 atelier + 1 parking
Montant du loyer de sous-location HT annuel	4 800 €
Terme de paiement (mois, trim, sem)...	Mois

Le repreneur devra indiquer au Tribunal, s'il entend demander ou ne pas demander, le transfert du bail de sous-location.

STOCK ET ENCOURS DE PRODUCTION

Un inventaire contradictoire sera dressé à la date de reprise pour les stocks de matières premières, produits finis et encours de production et/ou chantiers présents à l'entreprise mais également le cas échéant chez les clients et/ou sur chantiers.

Seuls, peuvent faire l'objet d'une cession les biens ou marchandises qui sont la propriété de la société en procédure. Sont donc exclues, sauf paiement du prix, les marchandises faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété ou non payées aux fournisseurs.

Le repreneur devra indiquer la valorisation retenue, en prenant, exclusivement, comme base de calcul la dernière facture d'achat du ou des produits correspondants.

PERSONNEL

La société est soumise à la convention collective : Transports routiers

Elle emploie à ce jour 25 salariés se répartissant comme suit :

Postes occupés :	Effectif
Commercial	1
Conducteur routier	22
Responsable exploitation	1
Secrétaire de Direction	1
TOTAL	25

Il est rappelé aux repreneurs que la reprise des salariés s'effectue dans le cadre de l'article L.1224-1 du Code du travail, ce qui signifie que le contrat est transmis au repreneur dans son intégralité (ancienneté, droit aux congés payés, avantages divers...).

Toute modification, décidée par le repreneur dans l'exécution du contrat et non acceptée par le salarié, pourra être assimilée à une rupture anticipée du fait de l'employeur.

Le repreneur indiquera dans son offre la liste des postes qu'il entend conserver. Il convient de rappeler que le choix des personnes à conserver doit être fait en tenant compte de critères de la loi ou de la convention collective. Enfin, les salariés protégés ne pourront être licenciés qu'après autorisation de Monsieur l'Inspecteur du Travail et resteront à la charge du repreneur tant que cette autorisation ne sera pas obtenue, ou si cette dernière est refusée.

L'offre devra indiquer les perspectives d'emploi justifiées par l'activité.

CONTRATS DE LOCATION/CREDIT-BAIL/PRESTATIONS DE SERVICE / FOURNITURES

Le repreneur devra indiquer au Tribunal, s'il entend demander ou ne pas demander, le transfert des contrats en cours.

Les principaux contrats sont repris dans la data room.

COMPTES CLIENTS/COMPTES BANCAIRES/AUTRES CRÉANCES

Les comptes "clients", les comptes bancaires ainsi que les autres créances figurant à l'actif du bilan de la société, ne sont pas inclus dans le périmètre de reprise.

CESSION - MODE ET DATE

Selon les termes de l'article L.642-8 du Code de Commerce, alinéa 1, le Tribunal peut confier au cessionnaire et sous sa responsabilité, la gestion de l'entreprise cédée, "dans l'attente de l'accomplissement de ces actes et sur justification de la consignation du prix de cession ou d'une garantie équivalente".

Le repreneur indiquera la date de prise de possession souhaitée.

DIVERS

Le repreneur devra :

- Justifier de sa qualité de "tiers" par rapport au chef d'entreprise. (Articles L.631-13, L.642-3 et R.642-1 du Code de Commerce) ;
- Indiquer les prévisions de cession d'actifs dans les deux ans suivant la cession ;
- Joindre un prévisionnel d'activité et de financement pour justifier le niveau de l'emploi ;
- Joindre à son offre les comptes annuels son entreprise relatifs aux 3 derniers exercices, s'il est astreint à l'obligation d'établir des comptes annuels.
- Indiquer pour tous les actifs repris, les modalités et délais de règlement proposés, étant précisé que tout paiement à terme doit faire l'objet d'une garantie ;
- Les frais de rédaction d'actes, droits d'enregistrement, frais d'arrêté contradictoire de chantiers et autres sont à la charge exclusive du repreneur ;
- S'engager à mettre à la disposition de la procédure les moyens nécessaires aux opérations administratives "post cession".

Toute personne intéressée est invitée à se rapprocher de l'Administrateur Judiciaire pour se faire communiquer un dossier de présentation complet de l'entreprise.